

COMMUNAUTARISME

Les féministes unies contre la loi islamique au Canada

L'Ontario au Canada renonce à instaurer les tribunaux islamiques censés arbitrer les litiges familiaux au sein de la « communauté » musulmane.

Jusqu'où peut conduire une société basée sur le multiculturalisme ? L'État de l'Ontario, au Canada, était sur le point d'accepter l'instauration des tribunaux islamiques censés arbitrer les litiges familiaux, selon les principes de la charia, au sein de la « communauté » musulmane. Au nom de la différence, on instituait ainsi une différence de droits. Une entreprise déjouée par des Canadiennes, essentiellement de confession ou de culture musulmanes, après deux ans de lutte qui a largement dépassé le cadre national.

L'une des initiatrices de la protestation, Homa Arjomand, a entamé une tournée européenne afin d'alerter l'opinion des méfaits d'une société où le relativisme culturel est exacerbé jusqu'à l'absurde. Une occasion aussi de savourer la victoire avec les féministes européennes, partie prenante de ce bras de fer. En France depuis lundi, Homa Arjomand a ainsi été accueillie à bras ouverts par des associations, telles que l'UFAL, Africa, Femmes solidaires, Elélé, Ni putes ni soumises, Regard de Femmes ou ATTAC et par des femmes politiques, telles Yvette Roudy, Muguette Jacquaint ou Francine Bavay. Des rencontres au cours desquelles la canadienne d'origine iranienne n'a pas manqué de souligner l'importance de la laïcité pour se prémunir du communautarisme.



Homa Arjomand, a entamé une tournée européenne afin d'alerter l'opinion des méfaits d'une société communautariste.

Le comble pour Homa Arjomand : avoir choisi le Canada pour s'exiler d'Iran, précisément pour son multiculturalisme, espérant vivre dans une société respectueuse des cultures des minorités. « J'ai vite compris qu'elle privilégiait les droits des communautés au détriment des droits individuels. » Fuyant l'intégrisme dans son pays

d'origine, elle se retrouve des années plus tard à combattre, en Ontario, les islamistes qui ont profité du système pour revendiquer des tribunaux islamiques décidant des gardes d'enfants lors d'un divorce, des pensions alimentaires ou des désaccords concernant l'héritage. Or, la loi coranique avantage systématiquement

les hommes dans ces affaires. Environ 100 000 femmes s'étaient insurgées là-bas, exigeant que la justice canadienne soit la même pour tous et toutes. « Le gouvernement pensait nous amadouer en promettant des sauvegardes pour protéger les droits des femmes, précise Homa Arjomand, nous avons refusé. »

La demande d'installation des tribunaux islamiques tombait à pic pour cet État qui entendait ainsi désengorger ses palais de justice, pris d'assaut par les litiges familiaux. Une façon bien pratique pour l'Ontario de « ne pas augmenter le budget de la justice et de la privatiser en douceur », commente Homa Arjomand. Fustigeant le libéralisme, elle fustige cette idéologie qui se propage à grands pas au Canada, qui aboutit à « accepter que l'islam politique s'engouffre dans la privatisation de la justice et l'utilise à ses fins ». Foncièrement laïque, la militante arbore un grand sourire quand elle évoque la renonciation gouvernementale, en septembre dernier, d'autoriser l'instauration de la charia, ce qui aurait été une première dans un pays occidental. Elle reste toutefois vigilante : « Les groupes islamistes continuent leur pression pour que l'État revienne sur sa décision. » Homa Arjomand continuera à l'expliquer lors de sa tournée européenne.

Mina Kaci